

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/008

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n° 2024/003
	En exercice :	35	35
01/02/2024	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEPT FÉVRIER, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} février 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n° 2024/003 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,
M. NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-008-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/008

Attribution d'un acompte sur subvention de fonctionnement
à l'association *INTERVAL de l'Inspection de l'Éducation Nationale,*
Circonscription d'Ermont-Eaubonne

Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à la Maire déléguée à l'Éducation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

VU la délibération n° 2000/06/20 du Conseil Municipal du 9 novembre 2000 fixant le mode de versement des subventions de fonctionnement aux associations locales ;

VU les délibérations n° 2023/010 du Conseil Municipal du 08 février 2023 et 2023/051 du Conseil Municipal du 29 mars 2023 portant approbation au versement d'un acompte et d'un solde pour la subvention à l'association *INTERVAL* au titre de l'année 2023 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2000 prévoyant "*la détermination et le versement au début de l'année civile, lors du premier Conseil de l'année*" d'un acompte correspondant à 50 % du montant de la subvention de fonctionnement annuelle attribué au titre de l'exercice précédent pour les associations ayant perçu une subvention supérieure ou égale à 762,25 € ;

VU la délibération n° 2023/196 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 relative au Salon du Livre Jeunesse 2024, portant sur la prise en charge des interventions des auteurs pour le prix Coup de Pouce ;

CONSIDÉRANT que la Ville organise la quarante et unième édition du *Salon du Livre Jeunesse d'Eaubonne* les samedi 23 mars 2024 et dimanche 24 mars 2024, dans le gymnase *Paul Nicolas* ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du projet pédagogique en lien avec le Salon, des classes participent à la réalisation d'une production commune dont le thème est cette année « *Fête vos jeux* » ;

CONSIDÉRANT que l'association *INTERVAL* souhaite qu'outre l'organisation d'une exposition, cette action prenne la forme de la production d'un journal qui sera remis aux élèves de la ville selon les modalités définies par les enseignants ;

CONSIDÉRANT que le montant total alloué l'an dernier était de 2 400 € ;

CONSIDÉRANT que le montant total alloué cette année est de 2 400 € ;

Après avis des Commissions n° 2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Évènementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* du mardi 23 janvier 2024 et n°1 *Finances locales, Ressources humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* du jeudi 25 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

👉 **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** un acompte de subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association *INTERVAL de l'Inspection de l'Éducation Nationale, Circonscription d'Ermont-Eaubonne.*

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

